

objectif emploi

SERVICE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI
OFFICE RÉGIONAL DE PLACEMENT



Berne fédérale

Portraits de Jurassiens qui y travaillent

Préférence indigène light

On y est!

Employeurs

Annoncez vos postes vacants

Photo: Keystone

Employeurs - Postes vacants à annoncer à l'ORP

Vous prévoyez de recruter un nouvel employé ? Vous envisagez de renforcer votre équipe ou de remplacer un collaborateur ? Soyez attentifs à l'obligation d'annoncer certains postes vacants à l'Office régional de placement (ORP). Cette obligation peut vous concerner. Elle s'applique par exemple dans l'hôtellerie-restauration, le bâtiment ou encore l'horlogerie.

Introduction de l'obligation d'annonce

Depuis le 1^{er} juillet dernier, les employeurs doivent annoncer, à l'ORP, leurs postes à pourvoir dans les genres de professions où le chômage atteint au moins 8% à l'échelle nationale. Ce seuil sera abaissé à 5% à partir de 2020. Les postes pourvus au travers d'agences de placement privées, des chasseurs de têtes ou d'entreprises de location de services sont aussi concernés par cette obligation.

Exceptions

Il n'y a pas d'obligation d'annonce lorsque :

- l'employeur engage un demandeur d'emploi inscrit auprès de l'ORP ;
- l'engagement ne dure pas plus de 14 jours civils ;
- le poste vacant est pourvu par une personne qui travaille depuis au moins 6 mois dans l'entreprise (mobilité interne) ;
- le poste vacant est pourvu par un membre de la famille d'une personne autorisée à signer au nom de l'entreprise.

Liste des types de professions

La liste des genres de professions soumis à l'obligation d'annonce, ainsi que les désignations des professions qu'ils comprennent, se trouvent sur le site travail.swiss.

Annonces de postes

Les postes peuvent être annoncés à l'ORP par téléphone, par courriel ou en personne, mais aussi, très simplement et de préférence, sur travail.swiss. Cette plateforme web permet aussi aux recruteurs de vérifier si le poste à pourvoir doit être annoncé, ainsi que de rechercher ou contacter directement, en quelques clics, des demandeurs d'emploi disponibles.

Les postes vacants annoncés obligatoirement à l'ORP sont soumis à une interdiction de publication de 5 jours ouvrables à partir du premier jour ouvrable suivant la réception de la confirmation de l'ORP. Durant ce laps de temps, seuls les demandeurs d'emploi peuvent y accéder et postuler, avec un temps d'avance. L'employeur ne peut publier le poste par un autre moyen, ou engager d'autres candidats, qu'à l'expiration de ce délai de 5 jours.

Propositions de candidats par l'ORP

Dans les trois jours ouvrables suivant l'annonce du poste, l'employeur reçoit une réponse de l'ORP et des propositions de dossiers pertinents de demandeurs d'emploi.

Obligation d'annoncer les postes vacants – dès le 1^{er} juillet 2018



Après avoir étudié ces dossiers, l'employeur indique à l'ORP :

- les candidats qu'il a retenus et qu'il a invités à passer un entretien d'embauche ou un test d'aptitude ;
- s'il a engagé l'un des candidats proposés.

Des informations supplémentaires et détaillées sur l'obligation d'annoncer les postes sont disponibles sur travail.swiss. En parallèle, les collaborateurs de l'ORP-Jura sont à disposition pour répondre aux questions des employeurs ou pour les conseiller dans leurs démarches.

Texte : Didier Walzer



Editorial

« Prédférence indigène light » : une chance à saisir

Par Jacques Gerber, ministre de l'économie et de la santé

Depuis le 1^{er} juillet, les employeurs sont tenus d'annoncer aux Offices régionaux de placement (ORP) les postes vacants dans les corps de métier où le taux de chômage atteint au moins 8% au plan suisse (5% à partir du 1^{er} janvier 2020). Ces mêmes postes sont soumis en priorité et durant cinq jours ouvrables aux demandeurs d'emploi inscrits à l'ORP.

Traduire en actes concrets la réponse des Chambres fédérales à l'initiative sur l'immigration de masse est un sacré défi. Nous nous devons de le relever avec succès, en contribuant à une réduction significative du chômage. Ni plus, ni moins !

J'y vois aussi et surtout une chance. D'abord, une chance pour les demandeurs d'emploi, qui auront des perspectives supplémentaires de réinsertion sur le marché du travail.

Une chance, ensuite, pour les entreprises et les employeurs de préserver les acquis de la libre circulation des personnes, en soutenant les efforts de l'Etat. Une chance pour l'ORP, enfin, qui pourra encore renforcer la qualité de ses prestations.

Oui, demandeurs d'emploi, employeurs, ORP, autorités politiques : nous sommes tous condamnés à réussir. Que ce soit sur le terrain de l'emploi, en valorisant le potentiel de la main-d'œuvre indigène avant de recourir à de nouvelles forces de travail. Et sur le terrain politique, pour convaincre le peuple de rejeter des initiatives encore plus contraignantes que celle adoptée le 9 février 2014.

Mais je suis confiant. Je me félicite que l'obligation d'annonce repose sur des bases solides :

- une longue et solide relation de collaboration et de confiance entre de très nombreuses entreprises et notre ORP ;

- le soutien que nous apportent les associations économiques jurassiennes, en participant de près à la mise en œuvre de cette même obligation et en organisant des séances d'information pour leurs membres.

L'enjeu en vaut la peine, car il s'agit non seulement de préserver durablement nos relations avec l'Union européenne, mais encore la prospérité dont bénéficient notre pays et notre canton grâce aux accords bilatéraux. Là encore, ni plus, ni moins !

Voir aussi page 2, 4-5

Sommaire N°37 | Juillet 2018

« C'est un privilège de pouvoir occuper une telle fonction. »

Dominique Bugnon,
porte-parole de la Conseillère fédérale Doris Leuthard

2 Employeurs

Postes vacants à annoncer à l'ORP

4-5 Prédférence indigène light

Des mesures pour appuyer les chômeurs et les employeurs

6-8 Attractive Berne fédérale

Focus sur trois résidents jurassiens qui y travaillent



Des mesures d'appui pour chômeurs et employeurs

Depuis le 1^{er} juillet, la préférence indigène light (PIL) est une réalité et les chômeurs ont accès à un certain nombre de postes vacants qui leur sont communiqués en primeur. Des mesures ciblées proposées par l'ORP peuvent les soutenir dans leurs démarches.

Elles ont aussi leur utilité pour les employeurs.

Quelques exemples.

Test d'aptitude (TA)

Cette mesure permet à un demandeur d'emploi de faire un essai au sein d'une entreprise en vue d'un engagement. L'avantage pour l'employeur est de tester les capacités d'un em-

ployé potentiel sans devoir établir un contrat de travail. Cela s'adresse à toutes les personnes indemnisées par l'assurance-chômage et à toutes les entreprises en Suisse.

Un tel test peut être proposé par le demandeur d'emploi, l'employeur ou

Renseignements complémentaires

Office régional de placement,
032 420 88 30
www.travail.swiss

l'ORP, qui établit dans tous les cas, au préalable, une décision précisant la durée et le cadre de la mesure.

L'employeur ne verse pas de rémunération, le demandeur d'emploi perçoit les indemnités de chômage auxquelles il a droit. Il est également

couvert par l'assurance-chômage contre les accidents et défrayé pour ses déplacements et repas durant l'essai.

La durée est définie au cas par cas par l'ORP. Elle se situe en principe entre un et quelques jours, exceptionnellement plus, mais au maximum trois semaines.

En 2017, plus de 400 tests d'aptitude ont ainsi été mis sur pied dans le Jura.

Allocation d'initiation au travail (AIT)

Contrairement au test d'aptitude, l'allocation d'initiation au travail s'adresse uniquement aux assurés les plus difficiles à placer. Elle consiste en une prise en charge partielle et temporaire du salaire par l'assurance-chômage en contrepartie de moyens spécifiques fournis par l'employeur pour encadrer et former le collaborateur dans le cadre d'un nouvel emploi salarié. Cela ne concerne pas la formation usuelle destinée à tout nouvel employé, mais uniquement des situations particulières, pour des candidats satisfaisant à des critères précis : chômeurs de longue durée, âgés, sans qualifications, etc.

Plus ou moins la moitié des frais de salaire sont remboursés à l'employeur durant la mesure. Sa durée est en principe de trois à six mois, éventuellement douze pour des chômeurs de plus de 50 ans. Cela dépend notamment du plan de formation.

Chaque année, une cinquantaine de chômeurs jurassiens profitent de cette mesure, sur la base d'une concertation préalable entre l'ORP et l'employeur.

Grâce à l'AIT, l'ORP peut présenter aux recruteurs des candidats ne sa-

tisfaisant pas complètement aux exigences des postes annoncés, mais presque.

Allocation de formation (AFO)

Par rapport à l'AIT, l'AFO va plus loin. Elle soutient financièrement le demandeur d'emploi durant la réalisation d'une véritable formation professionnelle (CFC). Concrètement, le salaire d'apprenti, assumé par l'entreprise, est complété par l'assurance-chômage jusqu'à hauteur de 3500 fr. par mois. Cela permet à des adultes d'au moins 30 ans (dérogation possible) d'acquérir la formation de base qui leur manque, tout en pouvant subvenir à leurs besoins financiers.

Tout comme l'AIT, cette mesure est réservée à des chômeurs non-qualifiés, dont le placement s'avère difficile, et qui sont prêts à s'investir dans l'apprentissage d'un métier offrant de bons débouchés.

L'AFO peut aussi apporter une réponse aux entreprises qui peinent à recruter leurs apprentis. Actuellement, une quinzaine d'apprentis jurassiens bénéficient de cette allocation.

Programmes d'emploi et de formation

Outre ces différentes mesures qui interviennent au stade de l'embauche, les ORP mettent aussi en place, en amont, des cours et autres programmes améliorant l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi. Il s'agit évidemment de cours axés sur les techniques de recherche d'emploi, mais aussi de nombreuses formations permettant une mise à niveau de ses compétences dans des domaines très divers, comme les langues, l'informatique ou encore la comptabilité.

On ne saurait traiter de ces mesures de soutien aux chômeurs sans évoquer également les programmes d'emploi et de formation développés à Bassecourt par l'EFEJ.

Le SEE y développe des formations pratiques se déroulant dans de véritables conditions d'entreprise.

Ces mesures permettent aux demandeurs d'emploi de développer leurs compétences dans des domaines propres aux besoins de l'économie jurassienne tout en conservant un rythme de travail. Les aptitudes acquises sont attestées de manière périodique et transparente. Cela permet aussi bien aux demandeurs d'emploi d'étoffer leur dossier de candidature qu'aux entreprises de bénéficier de candidats fiables comme d'informations sur leurs compétences.

Dans cette optique, l'EFEJ propose plus de 20 programmes de formation dans des domaines différents : DAO, CAO, mécanique, usinage CNC, horlogerie, polissage, maintenance, soudage, conciergerie, etc.

Près de 400 demandeurs d'emploi par année intègrent les ateliers de l'EFEJ pour des stages qui peuvent durer plusieurs mois ou uniquement quelques jours, par exemple lorsqu'ils retrouvent un emploi.

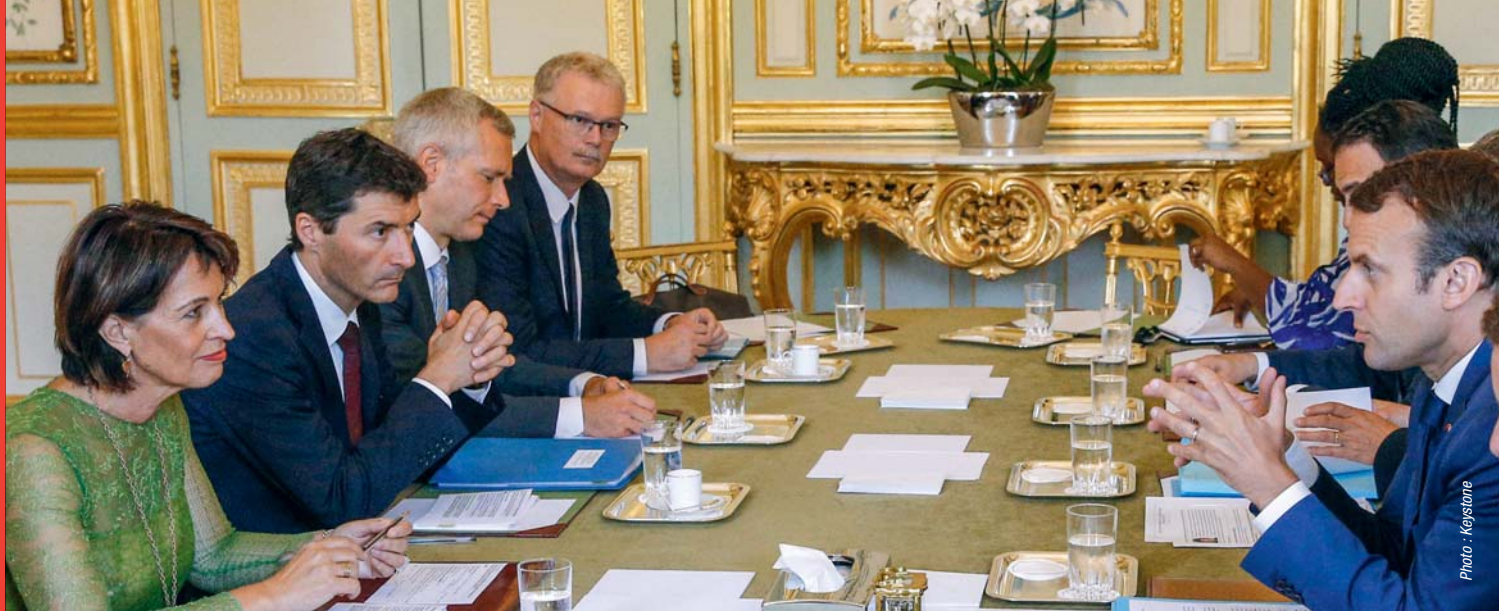
Ces formations sont définies en fonction des besoins du marché du travail. Elles se veulent utiles pour les chômeurs et pour leurs futurs employeurs.

Conclusion

Les diverses mesures évoquées ici font partie des nombreux instruments de notre ORP pour appuyer les chômeurs et les entreprises dans leurs recherches d'emploi, respectivement de personnel.

Les employeurs intéressés peuvent obtenir, auprès de l'ORP-Jura, des informations plus détaillées concernant ces mesures en général, ou leur utilisation dans le contexte précis d'un candidat qu'ils envisagent de recruter.

Texte : Didier Walzer



Dominique Bugnon, tout au fond à gauche, lors d'une rencontre, l'an passé, entre la présidente de la Confédération Doris Leuthard, au premier rang à gauche, et le président français Emmanuel Macron, en face d'elle.

Cette si attractive Berne fédérale

A l'instar d'autres grandes villes, la Berne fédérale concentre un grand nombre d'emplois très diversifiés, vers lesquels convergent une centaine de résidents jurassiens. Portraits.

Carte d'identité

Nom : Dominique Bugnon

Domicile : Delémont

Fonction : Chef de l'information et porte-parole du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), 2300 postes de travail, 10 milliards de budget

Age : 60 ans

Etat civil : marié, 1 fils

« Il y avait une palette d'ananas sur le tarmac ! »

« Dans ma fonction de chef de l'information du département, je fais le lien et coordonne la communication avec mes collègues des 7 offices fédéraux du département. Pour l'ensemble du DETEC, cela représente un peu moins de 40 postes de travail, y compris l'Internet, la communication interne et les nouveaux médias. Parallèlement, je dirige, au sein du Secrétariat général, une petite équipe chargée de l'information et de la communication en relation avec la Cheffe du département, la conseillère fédérale Doris Leuthard. Je m'occupe également de la préparation de la communication des dossiers du DETEC destinés au Conseil fédéral.

La journée commence traditionnellement par une première séance dans le bureau de la Cheffe de département. Nous passons en revue la presse, les rendez-vous du jour et les demandes qui sont arrivées la veille. Nous faisons aussi le point sur le programme en matière de communication : Doris Leuthard se rendra-t-elle à l'étranger, sera-t-elle accompagnée par quelqu'un de l'équipe de communication ? Il convient en outre de gérer toutes les demandes d'interviews qui nous parviennent, les rencontres, éditoriaux à rédiger pour divers magazines, discours à prononcer lors d'une manifestation, etc.

Les années présidentielles – comme en 2017 – sont particulièrement chargées, notamment en raison des nombreux déplacements à l'étranger. Les tâches sont réparties avec mes trois collègues alémaniques.

Une anecdote ? L'été dernier, nous étions au Bénin. Doris Leuthard a vanté auprès du président la qualité des ananas dégustés au petit-déjeuner. Le lendemain, alors que nous nous apprêtions à repartir avec l'avion du Conseil fédéral, il y avait une palette d'ananas sur le tarmac ! Tous les membres de la délégation ont retroussé les manches

pour charger les cartons dans l'appareil. Ces dizaines d'ananas ont fait des heureux : d'abord, parmi le personnel de l'aéroport de Zurich, ensuite à Berne auprès de nos collègues.

Parmi les dernières rencontres marquantes, il y a celles avec le président français Emmanuel Macron et son Premier ministre Edouard Philippe l'an passé. Personnellement, ils m'ont tous deux impressionné par leur maîtrise des dossiers concernant la Suisse.

Le pape François, également, est une personnalité hors du commun.

A l'étranger, outre sa parfaite connaissance des dossiers, Doris Leuthard impressionne par sa maîtrise des langues : allemand, français, anglais et italien. Après Fukushima, lors d'un sommet sur la question nucléaire à Paris, un journaliste d'un grand quotidien français s'est levé pour lui poser une question, en s'excusant de ne pouvoir le faire en allemand et en s'exprimant alors en anglais. Ce à quoi la ministre lui a répondu : « Si vous permettez, cher Monsieur, je vais vous répondre en français. »

C'est un privilège de pouvoir occuper une telle fonction. Comme il y a 7 départements fédéraux, nous ne sommes donc que 7 à avoir cette chance. »

Carte d'identité

Nom : Mathilde Crevoisier Crelier
(à droite)
Domicile : Porrentruy
Fonction : Traductrice et responsable suppléante du service linguistique francophone au Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur, à 60%
Age : 38 ans
Etat civil : mariée, 4 enfants

assurances sociales et santé publique (primes d'assurance-maladie et âge de la retraite), par exemple. Lorsque l'on a un intérêt pour la politique – ce qui est mon cas –, c'est là qu'il faut être.

On se rend en outre compte que ce que nous faisons va toucher un grand nombre de personnes. C'est donc un métier en prise directe avec la réalité et la vie quotidienne de nos concitoyennes et concitoyens.

Je suis ravie de travailler pour la Confédération, qui est un très bon employeur. Ce qui m'a incitée à y postuler, c'est avant tout l'envie de faire évoluer ma carrière. Je souligne, au passage, la difficulté pour les personnes diplômées de trouver un travail à la hauteur de leurs qualifications dans le Jura, à plus forte raison dans ce type de métier.»



« Je travaille au cœur de l'actualité »

« Mon job est très varié, ce qui est appréciable. Nous nous occupons en priorité de la communication du chef de département, Alain Berset: communiqués de presse, notes de discussion, allocutions, par exemple.

Comme le Secrétariat général constitue en quelque sorte le toit du département, nous traduisons en deuxième lieu pour les services départementaux qui y sont centralisés: personnel, finances et communication notamment.

Il peut s'agir de rapports, de projets de lois, de directives, de documents de formation, etc.

Enfin, troisième pôle, nous travaillons pour des services rattachés au Secrétariat général, par exemple la Commission fédérale contre le racisme, le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées ou les Archives fédérales: rapports politiques, sites Internet, publications...

Il est clair que, pour une telle profession, il convient d'avoir un intérêt marqué pour les langues. L'aspect linguistique, à savoir le transfert entre deux langues est intéressant en soi, mais l'aspect thématique est aussi passionnant. De surcroît, nous travaillons au cœur de l'actualité et traitons de sujets très divers, qui nous touchent toutes et tous:

Carte d'identité

Nom : Frédéric Demagistri
Domicile : Châtillon
Fonction : Expert en douane, Département fédéral des finances (DFF), 8753 employés, 17 milliards de budget Administration fédérale des douanes AFD, env. 4000 collaborateurs
Age : 44 ans
Etat civil : marié, 3 enfants

« L'idée préconçue que les statistiques ne servent à rien est complètement erronée »

« Auparavant, je m'occupais du dédouanement des marchandises com-

merciales dans plusieurs bureaux de douane à Genève, puis à Bâle. Je travaille depuis une dizaine d'années à la division statistique du commerce extérieur à Berne, où l'on collecte des informations issues des déclarations en douane. Sur cette base, nous établissons des statistiques et analyses relatives aux importations et exportations helvétiques. Celles-ci sont par exemple très prisées des milieux économiques et scientifiques, des administrations fédérales et cantonales, de la politique, des journalistes, ainsi que des étudiants. Ces informations

permettent, entre autres, de mesurer l'évolution des échanges par catégorie de marchandises, par pays ou par mode de transport et ainsi de se forger une opinion avant de prendre des décisions (p. ex. comment ont évolué les quantités transportées par le trafic routier depuis l'ouverture du bureau de douane de Boncourt?).

Certaines statistiques sont également transmises à diverses institutions internationales (ONU, EUROSTAT, OMC) ou nationales comme l'OFS, le SECO (p. ex. afin de connaître les échanges avec un pays particulier, notamment

dans le cadre de négociations d'un accord de libre-échange) ou à l'Office fédéral de l'agriculture. Ce dernier peut ainsi prendre des mesures/décisions en toute connaissance de cause sur des produits à surveiller, à contingerter ou à interdire (p. ex.: oiseaux, viandes, animaux vivants, etc.; en cas d'épizooties, mesures à prendre).

Notre service collabore également avec plusieurs services statistiques cantonaux, notamment s'agissant des exportations cantonales (horlogerie, par exemple) ou pour mesurer leur développement économique. Chose étonnante, le canton du Jura ne requiert que très sporadiquement nos services. Nous travaillons également étroitement avec la Fédération horlogère pour laquelle nous réalisons les statistiques d'exportations horlogères.

Parfois, des incohérences dues à des annonces erronées faussent les résultats. Dans d'autres cas, il arrive que les chiffres soient corrects, mais ne correspondent pas forcément aux prévisions ou aux attentes. L'élucidation de ces phénomènes ne coule toutefois pas de source et nécessite souvent beaucoup de ressources. Au final, notre satisfaction consiste à fournir une explication aux clients et, parallèlement, à publier une statistique de qualité. L'idée préconçue que les statistiques ne servent à rien est complètement erronée. Leur degré d'utilisation est nettement sous-estimé. Nos meilleurs ambassadeurs sont souvent les médias, qui reprennent régulièrement nos chiffres pour illustrer leur propos (journaux télévisés ou articles de presse).

Ce qui me plaît, c'est la diversité des activités. Outre la gestion de certaines statistiques, je suis impliqué dans celle de divers projets, la protection des données, la diffusion de données sen-



sibles, ainsi que l'élaboration/traduction de textes en français. Le fait de travailler à l'extérieur peut paraître astreignant, en raison des trajets; néanmoins, si l'on est un peu organisé dans le train, le temps passe vite. Et le jeu en vaut la chandelle. Berne est une très belle ville et tous mes collègues proviennent d'horizons différents (Berne, Fribourg, Zurich, Bâle, Sion, Emmental, Neuchâtel, Tessin). Cette mixité linguistique et culturelle permet de mieux connaître certaines régions de Suisse, ainsi que leurs particularités, et d'être constamment au courant de ce qui s'y passe. Involontairement, une ouverture d'esprit se crée et peut amener à des idées de voyages avec la famille. La plupart de mes collègues étant économistes, les attentes sont très élevées à l'interne comme à l'externe. Les échanges sont très intenses et instructifs et me permettent d'améliorer continuellement mes compétences scientifiques.

Le défi actuel est la digitalisation et numérisation complète de l'AFD à l'horizon 2026. Sa mise en œuvre repose sur le projet «dazit» (budget de 400 millions de francs accepté par le Parlement suisse).»

Propos recueillis par Didier Walzer

Postuler à la Confédération

L'administration fédérale recherche constamment des collaborateurs. Rendez-vous sur son portail emploi pour consulter les postes à pourvoir : www.stelle.admin.ch

P.P.
CH-2800 Delémont 1
Poste CH SA

IMPRESSUM

Objectif Emploi est publié par le Service de l'économie et de l'emploi (SEE) dans le cadre de sa fonction d'observation du marché du travail, au service de tous les acteurs intéressés par le marché du travail au sens large. Alimenté par des collaborateurs, ainsi que par des spécialistes ou personnalités invitées, le magazine traite du marché du travail sous tous ses aspects, notamment économiques, sociaux ou encore juridiques.

Rédaction : Didier Walzer, Nicolas Ackermann

Réalisation : Empreinte communication

Impression : Pressor SA
Tirage : 3500 exemplaires

Parution : trimestrielle

Prix : gratuit

Contact : questions générales, demandes d'exemplaires supplémentaires, modifications d'abonnement, propositions de sujets : didier.walzer@jura.ch ou tél. 032 420 52 30.